

**MAIRIE DE CROISY SUR EURE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Le lundi 07 février 2022**

L'an 2022, le lundi 07 février à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

**Présents :** Jean Michel DE MONICAULT, Christine BAUDRY, Marcel BOUCHER, Geraldine CHAPELAIN, Alexandre GUENEAU, Cyril GARREAU, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN,

**Pouvoirs :** Pierre de MONICAULT à Jacky SABOURIN ; Freddy BIZARD à Alexandre GUENEAU

**Absent :** Jean François CARRIERE

Convocation le mercredi 2 février 2022

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 2
Absent : 1
Votants : 10

---

**A. Nomination d'un secrétaire : Jacky Sabourin**

**B. Aucune remarque sur l'ordre du jour et point complémentaire à rajouter**

- 1) **Compte rendu du lundi 10 janvier 2022 : Approbation à l'unanimité.**
- 2) **Bilan de l'année 2021 : le maire remet au conseillers le répertoire par date et séance de tous les points abordés et décisions prises.**
- 3) **Planification 2022 des décisions et délibérations :**

**Le maire fait le rappel, des décisions à prendre lors de la réunion du conseil municipal de février**  
**Ces points sont inscrits à l'ordre du jour.**

- 4) **Affaire scolaire : RAS** (accord et signature de la convention pour l'année 2020/2021)
- 5) **Gestion du personnel communal :**
  - a. **L'appareil de localisation nécessaire pour un agent a été livré.**
  - b. **Aucune nouvelle sur la mise en retraite d'Éric LEBREC.** L'agent doit renouveler son arrêt longue maladie pour 6 mois.
  - c. **L'agent en contrat d'aide à retour à l'emploi** a travaillé 130h en décembre. Il n'y a donc pas de remboursement d'ARE. Attente de son bulletin de salaire de décembre.
  - d. **L'agent responsable de l'entretien des bureaux est en arrêt maladie jusqu'au 28 janvier 2022**
  - e. **Congés exceptionnels : absences pour raisons familiales.** Nous avons délibéré en décembre, un accord pour instituer la possibilité de prendre des congés exceptionnels pour raisons familiales. Notre délibération s'est avérée caduque car elle devait se faire après approbation du comité technique intercommunal du Centre de Gestion 27. Ce qui a été fait lors de la séance du 11 janvier 2022. Il nous faut maintenant revalider la délibération du conseil municipal pour les rendre applicable. Le maire propose :
    - Mariage de l'agent : 5 jours
    - Mariage enfant : 3 jours
    - Mariage frère ou sœur (agent ou conjoint) : 1 jour
    - Décès conjoint-enfant ou maladie grave : 3 jours
    - Décès parents (agent ou conjoint) ou maladie grave : 3 jours
    - Décès frère sœur oncle tante (agent ou conjoint) : 1 jour

Décès grands-parents (agent ou conjoint) : 1 jour  
 Déménagement : 2 jours  
 Rentrée scolaire : facilités en fonction des nécessités du service.

Il s'agit de jours OUVRABLES ET CONSECUTIFS.

Il ne s'agit pas d'un droit et l'autorité peut refuser d'accorder cette absence pour des motifs liés aux nécessités de service.

Le conseil après délibération donne son accord à l'unanimité pour introduire dans le règlement de la commune les congés proposés ci-dessus.

**f. Indemnité inflation de 100 €** suivant décret n° 2021-1623 du 1 décembre 2021 : cette indemnité sera versée sur la fiche de paye de février suivant les critères inscrits dans la loi. Normalement, les communes doivent être remboursées par l'ETAT. Ces sommes seront déduites des cotisations sociales.

**6) Finances / budget :**

**a. Présentation de l'état comptable en fin 2021 et du CA provisoire**

Le maire présente au conseil la vue d'ensemble du Compte Administratif

<b>COMMUNE DE CROISY SUR EURE</b>			
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>			
	<b>prévisions</b>	<b>réalisations</b>	
Dépenses de fonctionnement 2021	324 554,00 €	207 411,30 € (a)	
Recettes de fonctionnement 2021	223 661,00 €	216 168,59 € (b)	
<i>excédent de fonctionnement 2020</i>		100 893,21 € (c)	
<b>Résultats de fonctionnement = b+c-a</b>			<b>109 650,50 € (1)</b>
Dépenses d'investissement 2021	184 570,00 €	174 857,90 € (a)	
Recettes d'investissement 2021	188 249,00 €	59 754,29 € (b)	
<i>excédent d'investissement 2020</i>		4 435,82 € (c)	
<b>Résultat d'investissement =b+c-a</b>			<b>-110 667,79 € (2)</b>
<b>RESTES A REALISER SUR 2021</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
chapitre 20	3 300,00 €		
chapitre 21	5 000,00 €		
Chapitre 13		9 300,00 €	
<b>Résultats des restes à réaliser</b>	<b>8 300,00 €</b>	<b>9 300,00 €</b>	<b>1 000,00 € (3)</b>
<b>BILAN TOTAL =(1) + (2) + (3)</b>			<b>-17,29 €</b>
<b>A INSCRIRE AU BUDGET 2022</b>			
<b>1068 Affectation en réserves d'investissements</b>			<b>0,00 €</b>
<b>002 Report en excédent fonctionnement</b>			<b>109 650,50 €</b>
<b>001 Report en déficit investissement</b>			<b>-110 667,79 €</b>

Le maire fait état de l'analyse réalisée avec les trois adjoints chapitre par chapitre. Les commentaires et remarques du conseil sont pris en compte.

Après délibération, le maire demande au conseil d'approuver la maquette de Compte Administratif de résultats telle que présentée : le conseil approuve à l'unanimité ce bilan. Pour rappel, ce bilan ne peut être voté en l'absence de l'approbation du compte de gestion établie par la trésorerie générale et en attente.

**b. Vote des restes à réaliser (RAR)**

BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2021							
Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement							
Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	2041582	Bâtements et installations	9 800,00	6 402,34	3 397,66	0,00	3 300,00
<b>204 Subventions d'équipement versé</b>			<b>9 800,00</b>	<b>6 402,34</b>	<b>3 397,66</b>	<b>0,00</b>	<b>3 300,00</b>
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	-2 000,00	42 107,56	-44 107,56	0,00	0,00
	2152	Installations de voirie	2 000,00	12 966,38	-10 966,38	0,00	0,00
0	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	3 000,00
0	2152	Installations de voirie	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00	2 000,00
0	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	38 370,00	0,00	38 370,00	0,00	0,00
0	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
<b>21 Immobilisations corporelles</b>			<b>61 370,00</b>	<b>55 073,94</b>	<b>6 296,06</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Total Dépenses d'investissement</b>			<b>71 170,00</b>	<b>61 476,28</b>	<b>9 693,72</b>	<b>0,00</b>	<b>8 300,00</b>
<b>Total Dépenses</b>			<b>71 170,00</b>	<b>61 476,28</b>	<b>9 693,72</b>	<b>0,00</b>	<b>8 300,00</b>

BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2021							
Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement							
Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	10222	ECTVA	12 000,00	10 393,00	-1 607,00	0,00	0,00
	10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	1 622,38	-977,62	0,00	0,00
<b>10 Dotations, fonds divers et res</b>			<b>14 000,00</b>	<b>11 415,38</b>	<b>-2 584,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	1328	Autres	2 900,00	0,00	-2 900,00	0,00	0,00
	1321	Etats et établissements nationaux	11 628,00	2 323,59	-9 304,41	0,00	9 300,00
	1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13251	GFP de rattachement	0,00	3 758,00	3 758,00	0,00	0,00
0	1328	Autres	11 000,00	0,00	-11 000,00	0,00	0,00
<b>13 Subventions d'investissement r</b>			<b>25 528,00</b>	<b>6 081,59</b>	<b>-19 446,41</b>	<b>0,00</b>	<b>9 300,00</b>
	1641	Emprunts en euros	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilés</b>			<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	5 096,32	5 096,32	0,00	0,00
<b>21 Immobilisations corporelles</b>			<b>0,00</b>	<b>5 096,32</b>	<b>5 096,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Recettes d'investissement</b>			<b>74 528,00</b>	<b>57 593,29</b>	<b>-16 934,71</b>	<b>0,00</b>	<b>9 300,00</b>
<b>Total Recettes</b>			<b>74 528,00</b>	<b>57 593,29</b>	<b>-16 934,71</b>	<b>0,00</b>	<b>9 300,00</b>

Le conseil après délibération approuve à l'unanimité les Restes à Réaliser suivant les tableaux présentés

**c. Orientations budgétaires 2022 :** elles ne pourront être présentées qu'après analyse des comptes de gestion des dépenses et des recettes fournis par la trésorerie principale des Andelys (confirment le CA présenté précédemment), la présentation des prévisions du budget primitif 2022, les analyses des propositions de travaux, et des accords de demandes de subventions requises. Les remarques des conseillers à prendre en compte pour mener à bien ces travaux.

**Alexandre Gueneau quitte la salle du conseil.**  
**Le tableau des présences devient celui-ci :**

**Présents :** Jean Michel DE MONICAULT, Christine BAUDRY, Marcel BOUCHER, Geraldine CHAPELAIN, Cyril GARREAU, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN,

**Pouvoirs :** Pierre de MONICAULT à Jacky SABOURIN ;

**Absents :** Alexandre GUENEAU, Jean François CARRIERE, Freddy BRIZARD

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 7  
 Nombre de pouvoirs : 1  
 Absents : 3  
 Votants : 7

## 7) Environnement, fleurissement :

Le choix des fleurs a été fait à partir des inventaires de l'an dernier. Les commandes sont prêtes à partir. Le budget total est inférieur de 30% par rapport à l'an dernier.

Une commission fleurissement sera programmée dans les jours prochains, une fois les devis exacts reçus.

## 8) Travaux :

a. **Voirie.** La liste des projets analysés par la commission travaux est le suivant :

liste projets investissements 2022						
catégorie	désignation	description	devis HT	TTC	subvention	observation
voirie	route de Saint Aquilin - de l'entrée Croisy au giratoire	aménagement voirie, trottoirs en enrobé, Aménagement des rives, plateau surélevé, reprofilage chaussée pour assainissement	79 719,00 €	95 662,80 €	DETR, DSIL, Amendes de police, assainissement en traverse	plan de recollement en cours par TPN
voirie	refection portion chemin des vieilles patures entrée propriété	reprofilage et goudronnage bicouche	4 125,00 €	4 950,00 €	?? DETR	doit être fait suivant normes du Syndicat pour y être intégré
voirie	sécurité piétons création d'une voie piétonne	créer un trottoir permettant le passage de piétons entre la cavée marceau et les soeurs pattonnistes obligation de créer un feu alternatif,	estimation coût global sans devis			coût de la pose de 2 feux alternatifs synchronisés avec alerte sur les sorties des propriétés : 35 000€ + reamenagement largeur de la chaussée et bordure trottoirs : 10 000€
trottoir	refection du trottoir	reprofilage et goudronnage entre la place de la mairie et le pont et refection de l'entrée de la propriété du moulin	17 717,50 €	21 161,00 €	?? DETR	ne pas réaliser l'entrée du moulin (-6656,25 HT)

Le maire explique les conclusions de la commission vis-à-vis des différents sujets abordés

### ➤ **Projet d'aménagement de la voirie en entrée de Croisy coté Saint Aquilin.**

#### ✓ **Objectif et justification :**

- Evolution de ce secteur d'habitations suite à la vente de l'auberge en deux habitations familiales avec enfants
- Vitesse excessive des véhicules dans ce secteur
- Mobilité piétons sécurité (voie douce entre giratoire et sortie village)
- Assainissement en traverse pour gestion des eaux pluviales en surface qui sont importantes dans la descente depuis le carrefour avec la VC5

#### ✓ **Analyse de l'avant-projet proposé par l'entreprise TPN ;**

➔ La description du projet se définit en trois zones :

- La zone urbaine habitée du carrefour jusqu'au ralentisseur avec des travaux ciblés sur la protection des piétons par le réaménagement des trottoirs en enrobé à chaud, le prolongement des bordures T3 permettant de canaliser les eaux de pluies
- Le positionnement d'un plateau surélevé pour le ralentissement des véhicules à l'entrée et à la sortie de la zone habitée intégrant un passage piéton pour leurs traversées
- La zone en sortie de la zone habitée (ralentisseur) jusqu'à la sortie du village avec une voie piétonne pour permettre la mobilité des promeneurs le long de la RD71 jusqu'à la sortie de Croisy sur Eure et l'aménagement des bordures de la route (bordure T3 et création de descente d'eau vers les fossés) pour l'assainissement en traverse de la descente

➔ Les subventions possibles (à confirmer) pourraient être attribuées par les amendes de polices, l'assainissement en traverses et la création d'une voie douce sur 300 m.

Un rendez-vous sera pris avec Thierry PLOUVIER vice-président du département chargé des routes, mais rien n'est acquis.

- ✓ L'attribution des subventions doit être définie avant toute décision et permettre de rentrer les sommes dans le budget. De même l'étalement des travaux sur un ou deux ans devra être envisagé.

➤ **Réfection de l'entrée des propriétés du 1 chemin des vieilles pâtures.**

La commission ne met pas en priorité ces travaux qui se montent à 4 125.00 € HT. Aucune subvention ne pourra être obtenue pour ces travaux. Aussi, la commission propose uniquement de remettre en surface une simple couche de grave béton compressée permettant de boucher les nids de poules existants.

➤ **Réfection des trottoirs entre la mairie et le pont sur le Sagout.**

La commission examine le devis de TPN il s'agit uniquement de refaire le tapis du trottoir en enrobé à chaud comme cela a été fait devant la mairie. La commission ne souhaite pas que l'on élargisse le trottoir à 1.4 m conformément aux exigences demandées pour le passage des PMR. Le trottoir actuellement fait 1.2 m en moyenne.

Un poste du devis fait l'objet de la réfection de l'entrée du moulin. Compte tenu que ce bout de terrain est privé, la commission demande à ce qu'on retire ce poste du devis (- 6656.25 € HT) TPN referra le devis suivant cette consigne. Ces travaux, à priori, ne peuvent pas faire l'objet de subvention ! Ce point sera aussi discuté avec Thierry PLOUVIER.

- **Aménagement du passage étroit route de Vaux entre l'intersection de la RD71 et le chemin de la Cavée Marceau et la fin de la propriété des sœurs passionnistes (n°21 route de Vaux) :** travaux difficiles à réaliser dans le contexte actuel.

**b. Cimetière investissement 2021 : bilan technique et financier**

Le bilan financier se présente comme suit :

dossier des dépenses au titre Du fond de concours (SNA) et de la DETR							
aménagement végétalisé du cimetière							
dépenses réalisées - facturation des travaux							
nom de l'entreprise	nature des travaux	date de la facture	montant HT	montant TTC	Date du Mandat	n° bordereau - ligne	reste à réaliser HT
GATIBA RENOVATION	Aménagement cimetière	15/09/2021	8 306,25 €	9 967,50 €	05/10/2021	b 51/ l 293	- €
GATIBA RENOVATION	Aménagement cimetière pavage	20/09/2021	7 959,00 €	9 550,08 €	14/10/2021	b 53/ l 301	- €
GATIBA RENOVATION	Pose pavage cimetière	04/11/2021	7 582,75 €	9 099,30 €	04/11/2021	b57/l 324	- €
GATIBA RENOVATION	fourniture pavage cimetière	04/11/2021	987,26 €	1 184,71 €	04/11/2021	b57/l 325	- €
Gatiba renovation	réalisation joints ciment	17/11/2021	2 759,75 €	3 311,70 €	25/11/2021	b62/ l 350	- €
habita connect	éclairage allée principale	24/01/2022	2 634,92 €	3 161,90 €	25/01/2022	b 5/129	- €
							- €
							- €
		<b>total fin des travaux</b>	<b>30 229,93 €</b>	<b>36 275,19 €</b>			- €
		montant prévu au départ	31 975,39 €	38 370,47 €			
<b>Aménagement Cimetière</b>	montant des travaux prévisionnels			- €			- €
	subvention SNA attribuée (30% c)maxi 6000€		6 000,00 €				
	subvention DETR attribuée (40% de la dépense réelle)		12 091,97 €				
	<b>total subventions</b>		<b>18 091,97 €</b>				

Les demandes de versements de la DETR et des fonds de concours sont en cours. Ces restes à réaliser seront encaissés dans le budget de 2022

**c. Eglise et muret cimetière : investissement 2022 :**

Une demande de subvention au titre de France relance 27 avait été déposée en fin novembre 2021. Depuis aucune réponse ne nous avait été donnée !

Cette demande n'a pas été validée sur ce « plan de relance 27 » mais a été transférée sur les subventions « mon village mon amour » destinées à la restauration du patrimoine culturel et culturel.

Il nous faut donc refaire un dossier (structure différente) pour la fin du mois de février. Ces subventions permettent de bénéficier uniquement d'une aide de 35 à 50% du montant HT des factures des travaux. Le conseil décide de ne prendre la décision que lors du prochain BP après analyse de nos possibilités financières.

**d. Feux rouges Pédagogiques** - la situation est la suivante :

**- Feu de l'église :**

- Branchement du chargeur sur secteur pour alimentation des feux le 14 janvier à 11h30 jusqu'au 18 janvier à 15h00. (Il aura fallu 1 nuit pour recharger la batterie et que le feu fonctionne)
- Re branchement du feu sur l'alimentation par les panneaux solaires le 18 janvier à 16h00 (avec débranchement du chargeur)
- Arrêt du fonctionnement du feu par alimentation des panneaux solaires le 23 janvier à 16h00

***Le fonctionnement des feux de l'église sur panneaux solaires a duré 5 jours***

**- Feu de la passe d'eau :**

- Branchement du chargeur sur secteur le 10 janvier à 11h00
- Re branchement du feu sur panneaux solaires le 12 janvier à 11h30 (avec débranchement du chargeur)
- Arrêt du fonctionnement avec panneaux solaires 17 janvier à 11h00

***Le fonctionnement des feux de la passe d'eau sur panneaux solaires a duré 5 jours***

**En conclusion, le fonctionnement par alimentation par panneaux solaires ne dure qu'environ 5 jours, ce qui confirme la nécessité de faire l'alimentation uniquement par le branchement sur l'éclairage public.**

Le devis de remise en état de marche avec suppression des panneaux va être rediscuté.

**e. Modernisation de l'éclairage public de Croisy sur Eure par le SIEGE :**

La deuxième phase de modernisation est acquise et sera réalisée dans les semaines suivantes par la société LEBRUN-MARIE.

**f. Syndicat de Voirie communale :** l'inventaire des travaux 2022 demandé par le syndicat a été réalisé (JM et Jacky). Les travaux répertoriés sont :

- VC127 : chemin des vieilles pâtures : agrandissement de 1,5 m la zone de retournement des camions poubelles, et renforcement du bas-côté,
- VC5 : route de Martainville : bas-côtés opposés à la ligne France Télécom à regoudronner.
- VC5 : à l'entrée du haut Croisy avant l'arrêt de bus, reprofiler sur 2m la bordure de route
- VC160 : rond-point du messie Trottoir à refaire en enrober à chaud.
- Chemin des alouettes : faire étanchéité en bas de mur de l'auberge.

**Ils seront complètement validés après décision du bureau du syndicat fin février.**

**9) Urbanisme :**

**a. Numérisation et dépôt du PLU sur Géoportail de l'Urbanisme :** Jacky Sabourin indique que depuis 2016, l'Etat incite les collectivités à déposer leur document d'urbanisme sur Géoportail. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 c'est une obligation.

- La Sté Altermap, habilitée à cette prestation nous propose le devis suivant : 590 € HT soit 708 € TTC.
- Environnement Conseil (AUDDICE) qui nous a réalisé le PLU est aussi capable de réaliser ce travail. Nous attendons un devis de leur part.

## b. Compte rendu d'activité « urbanisme » pour janvier 2022 :

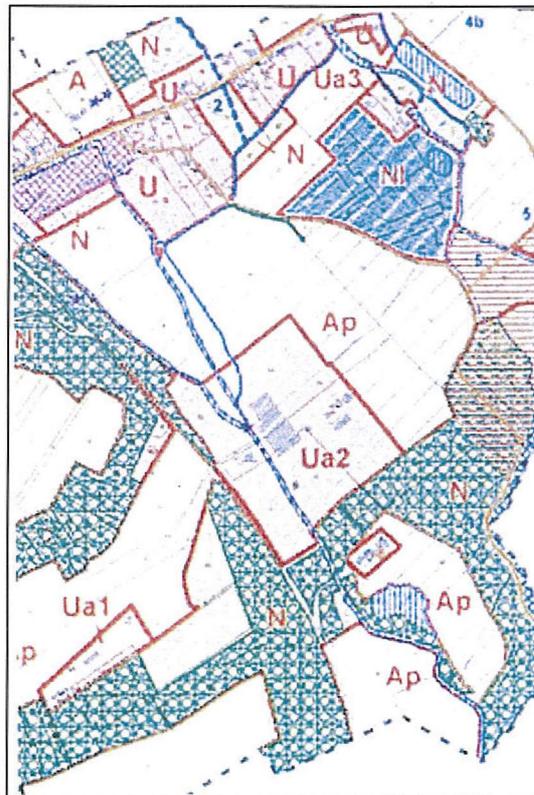
Jacky SABOURIN, adjoint chargé de l'urbanisme présente la problématique du permis n°27 190 21 F0001 refusé par IDS compte tenu des exigences du PLU ; les explications données par IDS sont que le PLU ne permet pas :

*« Pour le seul secteur Ua2 : Les réhabilitations après démolition et l'extension des bâtiments existants. »*

Il va nous être nécessaire de faire une modification mineure de notre PLU si, nous voulons rendre constructible ce terrain qui est actuellement impossible à aménager par une société compatible avec les projets d'extension économique de la zone Ua2.

La fromagerie BOURSIN a renouvelé son intérêt pour l'acquisition de ce terrain mais avec toute latitude pour construire comme elle le souhaite. (Construction d'une salle de séminaire avec accueil des visiteurs et boutique de vente des produits).

La société AUDDICE qui nous a réalisé le PLU en 2015, nous a envoyé un devis pour réaliser ce travail. Dans ce devis (3 210 € TTC) est intégré la. Numérisation et le dépôt du PLU sur Géoportail de l'Urbanisme Il nous faut déterminer la stratégie de planification et de mise en œuvre de cette modification afin de privilégier l'extension économique de la fromagerie. (Utilisation pour l'exploitation de la fromagerie Boursin ou d'une autre société compatible avec les projets d'extension économique de la zone Ua2 ; voir plan ci-dessous)



Pour cette délibération ne prennent pas part au vote Jean Michel et Pierre de Monicault impliqués dans la vente du terrain. Jacky Sabourin 1<sup>er</sup> adjoint demande au conseil de se prononcer sur ce dossier. Le conseil approuve à l'unanimité des votants par 6 voix pour, la modification du PLU afin de permettre l'extension économique des activités de la fromagerie BOURSIN.

- **Dépôt de demande de DP** : pour la maison située au 4 route de St Aquilin, ouverture d'une fenêtre de toit (type vélux) donnant sur les parcelles agricoles en contre-bas.

## 10) Comptes rendus des réunions de la SNA :

Le maire présente brièvement les informations des comptes rendus des différents réunions syndicales du mois de décembre 2021 et Janvier2022

- a. Conseil communautaire du 16 décembre 2021 : les informations sont disponibles en mairie
- b. Appel à recrutement des membres du conseil Economique Environnemental et Social (CESE) de la SNA.
- c. Syndicat de rivière d'Eure (SIRE) du 10/12/2021 : les informations sont disponibles en mairie

**11) Informations diverses :**

- a. Merci à tous du soutien que vous nous avez manifesté à moi, Catherine et notre famille.
- b. AG du comité des fêtes : Compte rendu par Cyril Garreau nouveau Président.
- c. Bravo à Julie Lainé pour avoir terminé son Raid en Laponie.
- d. Infos élections :
  - Présidentielles les 10 et 24 avril
  - Législatives les 12 et 19 juin.

**12) Prochains rendez-vous :**

**Prochain conseil le lundi 7 mars 2022 à 18 h00 : vote définitif du compte de gestion, du Compte Administratif et du Budget primitif**

**Le secrétaire de séance :**  
**Jacky SABOURIN**

**le maire,**  
**Jean Michel de MONICAULT**

